

Informations de base	
2015/2857(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'attribution, par la Conférence mondiale des radiocommunications, qui se tiendra à Genève du 2 au 27 novembre 2015 (CMR-15), des bandes de fréquences nécessaires pour soutenir le développement futur d'une technologie satellitaire permettant la mise en place de systèmes de suivi des vols à l'échelle mondiale Subject 3.20.01.01 Sécurité aérienne 3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien 3.30.03.06 Communications par satellite	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	BULC Violeta	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/10/2015	Décision du Parlement	T8-0392/2015	Résumé
29/10/2015	Résultat du vote au parlement		
29/10/2015	Débat en plénière		
29/10/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2857(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

[Portail de documentation](#)

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1094/2015	26/10/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0392/2015	29/10/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2016)67	15/03/2016	

Résolution sur l'attribution, par la Conférence mondiale des radiocommunications, qui se tiendra à Genève du 2 au 27 novembre 2015 (CMR-15), des bandes de fréquences nécessaires pour soutenir le développement futur d'une technologie satellitaire permettant la mise en place de systèmes de suivi des vols à l'échelle mondiale

2015/2857(RSP) - 29/10/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 425 voix pour, 31 contre et 6 abstentions, une résolution déposée par la commission des transports et du tourisme sur l'attribution, par la Conférence mondiale des radiocommunications, qui se tiendra à Genève du 2 au 27 novembre 2015 (CMR-15), des bandes de fréquences nécessaires pour soutenir le développement futur d'une technologie satellitaire permettant la mise en place de systèmes de suivi des vols à l'échelle mondiale.

Rappelant les tragédies du vol AF447 d'Air France (1^{er} juin 2009) et du vol MH370 de la Malaysia Airlines (8 mars 2014), le Parlement a exprimé son soutien aux efforts déployés par la Commission pour **mettre rapidement au point un système de suivi des vols à l'échelle mondiale**, axé sur les résultats, qui permette aux prestataires de services de navigation aérienne de localiser les aéronefs de transport public à tout moment, même dans des endroits reculés. Il a souligné qu'un tel système devrait rester efficace même en cas de coupure de l'alimentation électrique normale à bord et ne devrait pas pouvoir être désactivé durant le vol.

Le Parlement a indiqué que la Commission, en coopération avec l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les parties intéressées, avait commencé à examiner les différentes options techniques et avait proposé des règles sur le suivi des aéronefs selon une mise en œuvre par étapes. Parmi les possibles options actuellement examinées, **la technologie de la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B)**, soutenue par les communications par satellite, est l'une des options prometteuses en vue de la mise en place d'un système de surveillance en matière de gestion du trafic aérien mondial.

Le développement de la technologie ADS-B par satellite pourrait nécessiter l'attribution de fréquences appropriées en vue de prévenir toute interférence. En conséquence, le Parlement a invité la Commission à prendre les mesures nécessaires - en amont de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15), qui se tiendra à Genève en novembre 2015 - concernant **l'attribution des fréquences nécessaires** pour soutenir le développement futur d'un système de suivi par satellite des vols à l'échelle mondiale.

La résolution a souligné que, lors de la mise en œuvre de la technologie ADS-B, il était essentiel de tenir compte des besoins de l'ensemble des usagers de l'espace aérien et de garantir l'interopérabilité entre les différentes technologies de manière à éviter les défaillances et les atteintes à la sécurité.